



mariè quitter le teretoir francais

Par **nabil16**, le **28/05/2012** à **21:21**

Bonjour mon cas et un peu compliqué je suis un algerien j'ai eu un visa shengen en Espagne court séjour de 15 jours du 10 mars 2011 ou 25 mars 2011 puis j'ai rentré en France pour installer avec ma femme que je connais depuis octobre 2009 en Algérie car je l'ai invitée 3 fois en Algérie. J'ai rentré le 17 mars 2011 en France j'ai fait toutes les démarches je dépose mon dossier à la mairie de Paris de lais je suis passé au mois de juin à l'interrogatoire c'était bien passé le procureur a accepté notre mariage on s'est marié au mois de septembre 2011 j'ai déposé mon dossier demande de titre de séjour vie privée familiale à la préfecture d'Arras mais mon titre de séjour a été rejeté avec obligation de quitter le territoire français svp aidez-moi je ne sais pas ce que je dois faire est-ce que avec un avocat ça va marcher j'espère que j'aurai des réponses merci.